

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
**LES HERMAUX - Commune**

Séance du mardi 08 avril 2025

Délibération N° DE\_005\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	6
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre-Henri SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joël REVERSAT, Monsieur Jérémie SOLIGNAC

Représentés :

Absents et Excusés : Madame Sylvie DUBOIS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Jérémie SOLIGNAC est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Vote des taux des impôts directs locaux**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux fixer comme suit.

- taxe d'habitation : 6.94 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 6.94 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 181.80 %
- cotisation foncière des entreprises (1) : 26.80 %

---

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 6.94 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 6.94 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 181.80 %
- cotisation foncière des entreprises (1) : 26.80 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur YVES RODIER  
Président de séance

Monsieur Jérémy SOLIGNAC  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Solignac'.

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025  
Date de réception de l'AR: 10/04/2025  
048-214800732-DE\_005\_2025-DE  
A G E D I

DE\_005\_2025